



La fibre arrive à Cuers

1) Pour savoir si le vôtre peut être raccordé cliquer sur ce lien : <https://www.vartreshautdebit.fr/tester-mon-eligibilite>

- Puis saisissez votre adresse :

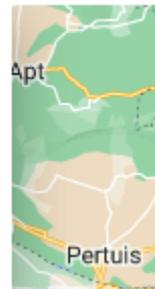
Visualiser les réseaux haut-débits

Mise à jour : 21/06/2023

Par adresse

Par commune

Saisissez votre adresse



- Si un point vert apparaît, vous pouvez contacter l'opérateur de votre choix !

Visualiser les réseaux haut-débits

Mise à jour : 21/06/2023

Par adresse

Par commune

Saisissez votre adresse

1 PLACE MAGNAN, 83390 CUERS

Me localiser

Légende de la carte

Etat d'avancement de la Fibre (FtTH/FtTE)

- Etude terrain en cours
- Travaux déploiement en cours
- Déploiement suspendu
- Travaux en cours de finalisation
- Disponible à la commercialisation



Afin de vous accompagner dans vos démarches de raccordement, Var Très Haut Débit à mis en place des documents explicatifs pour chaque cas, que vous soyez particulier (propriétaire ou locataire), professionnel (promoteur, ASL, Syndic ou chef d'entreprise) :

2) **Pour les particuliers** : <https://www.vartreshautdebit.fr/particuliers>

En bas de page, vous pourrez récupérer les fiches qui rassemblent les démarches et les explications pour l'ensemble des cas

En un clic



Téléchargez la fiche conseil destinée aux Particuliers

PDF
341,6 Ko



Téléchargez la fiche conseil destinée aux Propriétaires/locataires

PDF
245,2 Ko

Pour plus de détails correspondants à votre situation :

- **Si vous êtes propriétaire ou d'un logement**, rendez-vous sur le site internet de Var très haut débit : <https://www.vartreshautdebit.fr/particuliers/vous-etes-propretaire>
- **Si vous êtes locataires en habitat individuel ou collectif** : <https://www.vartreshautdebit.fr/particuliers/vous-etes-locataire>
- **Si vous être propriétaire d'un logement** (neuf ou ancien) qui n'a jamais été raccordé au réseau téléphonique cuivre ou fibre, vous devez réaliser une demande auprès de la société Orange pour raccorder votre logement : <https://maison-individuelle.orange.fr/>

3) **Pour les professionnels et les entreprises** : <https://www.vartreshautdebit.fr/professionnels-entreprises>

Vous pourrez trouver les modalités pour votre raccordement (sous forme de fiche explicative dédiée à chaque cas), que vous soyez :

- Aménageur, promoteur
- Gestionnaire de syndic ou d'ASL
- Chef d'entreprise

Lien vers la FAQ : <https://www.vartreshautdebit.fr/informations/information-transversale/faq>

4) **Pour aller plus loin** :

Le déploiement de la fibre s'inscrit dans le Plan France Très Haut Débit (THD) lancé par l'État en 2013 avec pour objectif de fournir un réseau THD à toute la population française à l'échéance de 2022 (reportée à 2024 suite à la Covid).

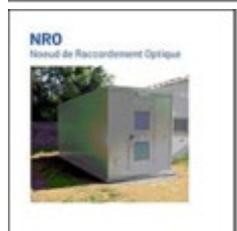
Depuis 3 ans la municipalité de Cuers et la communauté de communes « [Méditerranée Porte des Maures](#) » (MPM) s'impliquent sur ce dossier d'aménagement numérique car il est vital pour notre vie quotidienne, le développement économique et l'attractivité de notre ville. Ce

programme est piloté sur le [département du Var](#)* (dans le cadre du Schéma départemental d'aménagement numérique – [SDTAN](#) signé en 2015) par Syndicat Mixte régional « Sud THD » : 119 communes - 320 000 prises - 390 millions d'euros (dont environ 630 K€ sont inscrits au budget de la MPM, soit environ 14 euros/prise). La société Var Très Haut Débit ([VAR THD](#)) assure la construction de ce nouveau réseau public de télécommunication selon le planning établi.

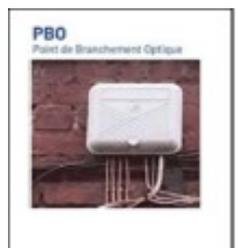
L'installation de la fibre sur CUERS avance vite selon différentes phases :



L'installation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) : local technique où sont installés les équipements des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) (50 NRO sur le département).



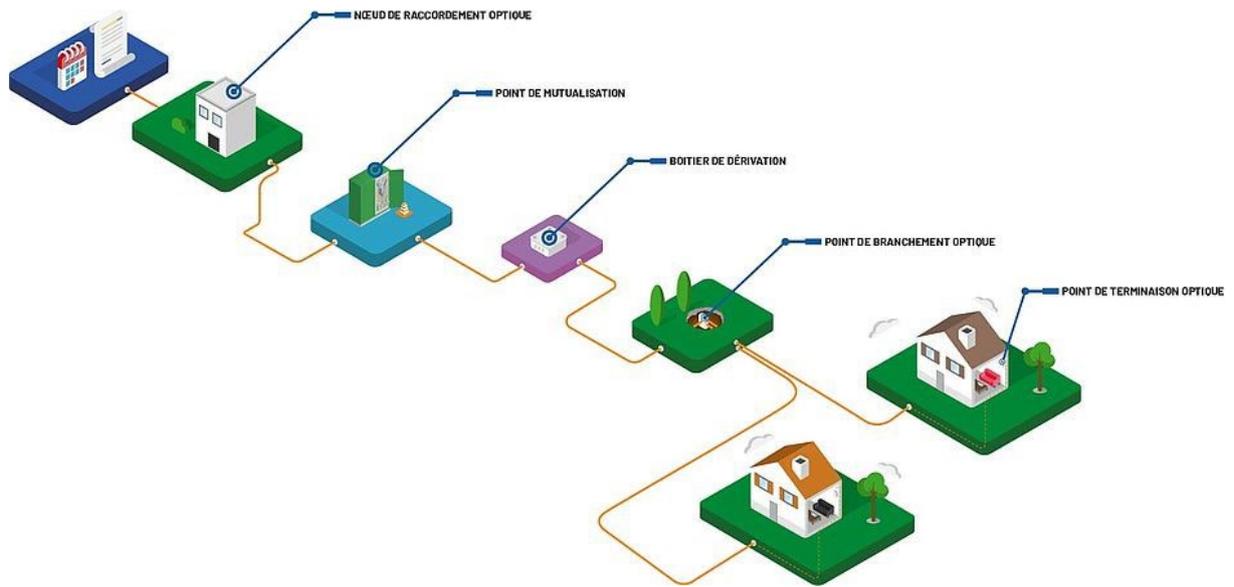
Puis son raccordement à un Point de Mutualisation (PM) ou Sous Répartiteur Optique (SRO) : armoire installée dans la rue qui reçoit le signal optique depuis le NRO et permet de le distribuer au sein d'un village, d'un quartier ou d'une rue jusqu'à 350 logements environ.



Avant un Point de Branchement Optique (PBO) : boîtier qui peut desservir jusqu'à 5 logements est situé au plus proche de votre habitation ; dès qu'il est installé vous pouvez appeler le fournisseur d'accès internet (FAI) de votre choix afin qu'il installe la fibre chez vous



Une Prise Terminal Optique (PTO) : boîtier positionné dans votre logement auquel sera raccordée une box permettant d'accéder à aux services de votre choix : internet, télévision et téléphonie



* Le département du Var devrait être totalement couvert en fibre optique d'ici 2023/2024. Cet objectif sera atteint grâce au partage en 3 zones du déploiement :

- Toulon qui est une Zone Très Dense (ZTD),
- Les zones AMII où Orange et SFR se sont manifestés pour déployer la fibre et qui comportent en tout 33 villes (Draguignan, Draguignan, Fréjus, La Seyne-sur-Mer, La Valette-du-Var, Les Arcs, Saint-Raphaël, Six-Fours-les-Pages, Taradeau, Vidauban...),
- Enfin, les zones qui n'intéressaient pas les opérateurs privés devaient être couvertes avec Orange (Var THD) dans le cadre d'une DSP signée en 2018.